



## ***Prescriptions Générales pour la participation en catégorie CLASSIC***

### ***« LEGEND BOUCLES® RallyShow & RallyCross @ METTET 2020 »***

**Information :** Dans le cadre des « Legend Boucles® RallyShow & RallyCross à Mettet 2020 », une catégorie « Classic » sous forme de « track day » sans notion quelconque de compétition est prévue.

Ces voitures participeront sans chronométrage, ni classement et prendront le départ par groupe de maximum 20 voitures pour des runs de 15 minutes.

La voiture doit :

- Avoir soit son homologation FIA ou pour les voitures n'ayant jamais été homologuée par la FIA sa première immatriculation antérieure au 31/12/1986.
- Toit rigide obligatoire, décapotable non acceptée
- Arceaux de sécurité non obligatoire
- Pneus libres
- Présenter toutes garanties de sécurité
- N'a pas besoin d'être immatriculée
- **Niveau de bruit : en dynamique est de 98 db maximum** mesuré à 15 mètres du milieu de la piste.

La décoration de la voiture est libre.

L'aspect de compétition n'est pas dans l'esprit de cette démonstration mais bien uniquement un caractère de présentation de véhicule historique en action.

#### **A. Comité d'Organisation**

➤ Organisateur et promoteur:

ROYAL AUTOMOBILE CLUB DE SPA  
Rue Jules Feller, 1  
B-4800 Ensival

Tél : +32 87.79.50.00  
Email : [info@racspa.be](mailto:info@racspa.be)  
Web : [www.racspa.be](http://www.racspa.be)

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| ▪ Président :                            | Pierre DELETTRE       |
| ▪ Marketing Manager & Event Coordinator: | Pierre Louis DELETTRE |
| ▪ Logistique :                           | Lindsay GOFFINET      |
| ▪ Responsable de la sécurité:            | Alain DELAUNOIS       |
| ▪ Contact participants :                 | Alain WALEFFE         |



➤ Officiels

- |   |  |
|---|--|
| ▪ Directeur de la compétition :             | Eric CHAPA                                   |
| ▪ Directeurs adjoints de la compétition :   | Pierre WYZEN, Julian PLUSQUIN, Benoît ROOSEN |
| ▪ Relations avec les Concurrents :          | Roland DEBANDE (BEL)                         |
| ▪ Responsable des Relations avec la Presse: | Vincent FRANSSSEN                            |
| ▪ Directeur de la Sécurité:                 | Alain DELAUNOIS                              |
| ▪ Médecin-Chef :                            | Pol SIBILLE                                  |

**B. Inscription**

Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à renvoyer le Formulaire d'Inscription, entièrement complété, annexé au présent règlement à l'adresse :

ROYAL AUTOMOBILE CLUB DE SPA

Rue Jules Feller 1

B – 4800 Ensival,

Phone: +32(0)87 79 50 00

e-mail : [legendboucles.teamscontact@cybernet.be](mailto:legendboucles.teamscontact@cybernet.be)

ou remplir le formulaire d'inscription en ligne, sur le site internet suivant : [www.racspa.be](http://www.racspa.be)

Les droits d'inscription par voiture (2 personnes) comprennent : toute la logistique d'organisation et technique : les prestations des commissaires et du staff technique, l'assurance obligatoire garantissant la responsabilité civile des participants et de l'organisation pour évènement historique. Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant sans limitation de valeur la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers. L'assurance prendra effet depuis le moment du départ et cessera à la fin du rallye ou dès le moment de l'abandon, de- la disqualification ou de la mise hors course.

La participation à l'évènement est conditionnée par le paiement par chaque équipage de la somme de 60 euros TVAC (56,6 € HTVA) à titre de droits d'inscription et ce par séance (run) de 15 minutes.

Mode de paiement :

Par virement au compte n° 068-2450155-59

au nom du Royal Automobile Club de Spa

**IBAN : BE84 0682 4501 5559**

**BIC Code : GKCCBEBB**

**Le montant des droits d'inscription comprend 6% de tva, suivant décision n° ET119.653.**

***Le montant total des droits d'inscription est payable au plus tard à la clôture des engagements, c'est-à-dire le vendredi 24 juillet 2020.***

***Après cette date, le montant sera majoré de 10 €.***

***Tout engagement après le 24 juillet 2020 sera d'un montant de 70€ tvac.***

***Un sticker d'identification sera au pilote lors des vérifications administratives se déroulant au 1<sup>er</sup> étage du pit building du circuit de Mettet et devra être collé sur le coin supérieur droit du pare-brise. Ce sticker identifiera la séance (run) où la voiture participe.***

Tout usage généralement quelconque du titre de l'épreuve « Legend Boucles® » ou « Boucles de Spa® », « Legend Boucles RallyCross », « Legend Boucles RX », « Legend Boucles RallyShow » en tout en partie, est subordonné à

*Prescriptions Classic – Legend Boucles® RallyShow & RallyCross @ Mettet 2020*



l'autorisation écrite du Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Le paiement du droit d'engagement ou toute autre formule en tenant lieu ne dispense pas notamment le concurrent, ses pilotes, le constructeur, le team ou ses annonceurs de solliciter cette autorisation. Le concurrent, ou à défaut le premier pilote est tenu de les en informer.

Les concurrents, participants, leurs représentants & leurs sponsors sont avertis que la loi belge « interdiction de la publicité & du sponsoring pour les produits du tabac & dérivés » promulguée par le Roi le 10 février 1998 est strictement d'application. Ils doivent la respecter scrupuleusement.

### **C. Assurance**

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 - article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

RC Organisation couvre :

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre

Franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

La responsabilité civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

RC Circulation couvre :

Dommages corporels : illimité

Dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre

Les reconnaissances et les parcours de liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement à l'événement. Ils ne sont donc pas couverts par la police d'assurance de celui-ci, et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

### **D. EQUIPAGES**

Le pilote peut rouler soit seul, soit accompagné d'une personne maximum.

Toutes les personnes à bord du véhicule devront porter un casque (homologation FIA non nécessaire) et attacher sa ceinture.

Le passager peut différer suivant la séance (run).

Tant le pilote que le passager ou les différents passagers si participation à plusieurs séances (runs) doivent au préalable signer l'abandon de recours au secrétariat (1<sup>er</sup> étage du pit building du circuit de Mettet) et porter le



bracelet d'identification, les contrôles seront systématiques, aucune voiture dont le conducteur et le passager ne portant pas le bracelet ne sera autorisée à monter en piste.

## **E. Programme**

### **Lundi 15 juin 2020**

Ouverture des demandes d'engagement

### **Vendredi 24 juillet 2020**

Clôture des demandes d'engagement

### **Vendredi 31 juillet 2020**

14.00 à 19.00 : Ouverture du secrétariat de la compétition – Pit building circuit de Mettet

### **Samedi 1<sup>er</sup> août 2020**

07.30 à 19.00 : Ouverture du secrétariat de la compétition – Pit building circuit de Mettet

07.30 à 13.00 : Contrôle Administratif, signatures des abandons de recours et identification – Pit building circuit de Mettet

09.00 à 09.15 : Run 1

09.19 à 09.34 : Run 2

10.22 à 10.37 : Run 3

10.41 à 10.56 : Run 4

11.42 à 11.57 : Run 5

12.30 à 12.45 : Run 6

13.00 : Fin de la partie de la manifestation réservée à la catégorie classic.



## F. Prescriptions

1. La piste utilisée est le circuit de WRX de Mettet incluant le « joker lap ».
2. La montée en piste se fera sous les instructions des commissaires via le paddocks inférieur, la sortie de la pit lane et remontée de la piste du circuit pour se présenter à la ligne de départ de la spéciale RallyShow.
3. Drapeau jaune = incident/accident : ralentissez, interdiction de dépasser, soyez prêt à vous arrêter
4. Drapeau rouge = ralentir immédiatement, interdiction de dépasser, soyez prêt à vous arrêter, rentrer immédiatement aux stands, pit lane du circuit
5. Un participant qui tomberait en panne sur le circuit doit attendre derrière le rail de sécurité la fin de la séance afin que le véhicule d'intervention le récupère.
6. Il est strictement interdit de circuler sur le circuit en sens des aiguilles d'une montre ou même d'effectuer une marche arrière.
7. La vitesse autorisée dans la Pit Lane est de maximum 60Km/h.
8. La vitesse autorisée dans l'enceinte est de maximum 30Km/h
9. La voiture qui va se faire dépasser doit permettre à la voiture qui amorce son dépassement de le faire le plus rapidement possible. Une voiture qui se trouve sur la piste peut utiliser toute la largeur de ladite piste. Cependant, dès qu'elle est rejointe dans une ligne droite par un véhicule dont la vitesse est, soit temporairement, soit constamment supérieure à la sienne, le pilote doit accorder le droit de passage à l'autre véhicule en restant sur sa ligne.
10. Tout conducteur ayant l'intention de quitter la piste ou de rentrer aux stands ou au parc doit manifester son intention à temps et s'assurer qu'il peut le faire sans danger. La rentrée aux stands sera située après le dernier virage, côté droit du circuit.
11. La répétition de fautes graves ou l'évidence d'un manque de maîtrise de la voiture (telle que sortie de piste) pourront entraîner l'exclusion du participant.
12. Le drapeau à damiers sera présenté sur la ligne d'arrivée, immédiatement ralentir !! et rentrée paddocks après un tour de décélération via l'entrée de la pit lane du circuit.
13. L'organisateur se réserve le droit à tout moment d'interrompre momentanément et/ou définitivement ces tours libres